

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU**

**02 juillet 2020**

**Le deux juillet deux mil vingt à 19 heures 30, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit HUE, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 juin 2020 et conformément à l'ordre du jour annoncé.**

***Présents :* Mme JOURDAN M NARCY Mme LAGARDE Mme DESHERBAIS  
Mme AUBIN, Mme CASTEL, M DROUET, M GOURLAOUEN,  
Mme HERTEL, Mme LE DEUNFF, Mme MULOT-ELIOT, Mme VIGER**

***Absents excusés :* Mme GOMEZ avec pouvoir à Mme JOURDAN  
M VILLALVA avec pouvoir à Mme DESHERBAIS**

**Mme LAGARDE élue secrétaire de séance**

### **Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,**

Monsieur Hue commence par expliquer ce qu'est le compte administratif 2019. C'est le résultat des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement. Cela dégage pour chaque section un excédent. Monsieur Hue annonce les chiffres du Compte administratif (CA) réels pour la section de fonctionnement et la section d'investissement auxquels viennent s'ajouter les excédents antérieurs de l'année 2018.

Monsieur Hue rappelle que tous les projets n'ont pas été terminés en 2019 mais qu'il souhaite que tous ceux votés soient engagés et/ou terminés avant la fin de l'année budgétaire. Il rappelle que les finances de la commune sont saines mais qu'il faudra les surveiller tout au long du mandat.

Monsieur Hue rappelle une dernière fois les chiffres et cède sa place à Madame Castel, doyenne de l'assemblée, qui fait passer au vote et qui préside la séance.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, chapitre par chapitre, vote le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du receveur municipal comme suit :**

<b>Commune : Fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>664 247,84 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>766 021,79€</b>
<b>Excédent :</b>		<b><u>101 773 ,95€</u></b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>88 074,84 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>167 449,60 €</b>
<b>Excédent :</b>		<b><u>79 374,76 €</u></b>

Monsieur Hue rappelle que pour construire le budget primitif 2020, il faut connaître les projets envisagés ; ce que la commission administrative et la commission travaux ont fait lors de plusieurs réunions en amont afin d'avoir toutes les informations pour le budget. Quand le budget est construit, il faut proposer l'affectation des résultats c'est-à-dire les sommes des deux excédents de l'année 2019. Pour l'excédent d'investissement, celui-ci est automatiquement rebasculé dans les recettes d'investissement mais, pour l'excédent de fonctionnement, la commission doit choisir la part qu'elle va garder en fonctionnement et celle versée en investissement. Monsieur Hue rappelle qu'en toute logique, l'excédent de fonctionnement devrait être totalement basculé en recettes d'investissement mais que le temps a été cours pour monter celui de 2020 et qu'un travail sera fait en amont afin de revoir en détail les points qui pourraient faire l'objet d'économies car la somme « gardée » en fonctionnement est en hausse cette année.

Monsieur le Maire donne lecture des affectations des résultats

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultats 2019 au Budget Primitif 2020 de la Commune**

**L'excédent de fonctionnement 2019, soit 101 773,95 € est affecté au Budget primitif 2020 :**

**A l'article R 002 en fonctionnement pour 73 785,21€**  
**A l'article R 1068 en investissement pour 27 988,74 €**

**L'excédent d'investissement 2019, soit 79 374,76 € est affecté au Budget primitif 2020 :**

**A l'article R 001 en investissement pour 79 374,76 €**

Monsieur Hue rappelle au conseil municipal que la compétence assainissement a été transférée à la CREA en 2008. Le conseil municipal, en place à ce moment, a voté la dissolution du budget annexe et le transfert du résultat assainissement au budget principal de la commune. Les écritures de clôture du budget assainissement ont été effectuées et l'intégration dans la comptabilité de la commune a été réalisée. Les subventions du compte 1313, d'un montant de 309 127.73 €, ont été transférées au compte de résultat, afin de ne pas grever le budget communal, il avait été décidé en 2014 d'amortir la somme sur 50 ans ; Celle-ci s'élève à 6182.55 €.

Monsieur le Maire propose au conseil d'arrêter le vote de ces écritures pour la durée du mandat.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir 6182,55 € et les écritures comptables nécessaires pour la durée du mandat 2020-2026.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune fait partie du syndicat de RECREA 4 qui gère la crèche d'Ymare. Ce syndicat regroupe quatre communes. Afin de supporter les coûts inhérents à la crèche, la commune a fait le choix en 2015 de fiscaliser une partie de la participation annuelle demandée à la commune. Qu'est-ce que cette fiscalisation ? Sur la taxe foncière, chaque habitant peut lire une ligne qui correspond à la part qu'il supporte pour la crèche. Cette somme fiscalisée est de 26667 €.

Madame Mulot-Eliot demande quel est le nombre de place pour Quévreville ? Madame Jourdan répond que le nombre de places fluctue en fonction des années mais qu'il est de 5 lits initialement. Madame Mulot-Eliot estime, que pour quatre communes, 20 places c'est insuffisant.

Monsieur Narcy souhaiterait qu'il soit discuté de la crèche au moins une fois supplémentaire. Ne pas en parler qu'au moment du budget afin de ne pas toujours donner un regard négatif sur celle-ci. Monsieur Hue répond qu'il est favorable à cette idée et qu'il souhaite un retour des conseillers sur ce genre de sujet.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation partielle d'un montant de 26667 € de la participation de la commune au syndicat intercommunal RECREA4.**

Monsieur Hue annonce le taux des 3 taxes. Madame Le Deunff fait remarquer que la taxe d'habitation est gelée. Monsieur Hue ajoute que les taux n'ont pas été revus car il estime malvenu de le faire alors même que les projets ne sont pas encore mis en œuvre. Malgré tout, il indique que, d'ici quelques années, la commune pourrait être amenée à revoir ces taux.

Monsieur le Maire propose que les taux des 2 taxes sont reconduites et annonce :

Taxe Foncière :	22.60 %
Taxe Foncière non bâti	63.20 %

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des 2 taxes comme suit :**

<b>Taxe Foncière :</b>	<b>22.60 %</b>
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>63.20 %</b>

Monsieur le Maire annonce les montants des participations 2020 au 65548 :

RECREA 4 :	13530 €
EICAPER :	4588 €
Poste CNI :	620 €

Monsieur Hue donne le détail de ces montants. Pour RECREA 4, cette somme correspond à la part supportée par la commune, fiscalisation déduite.

En ce qui concerne le montant de l'EICAPER (entente pour la piscine de Franqueville Saint Pierre), cela correspond à l'entrée de la commune dans l'entente ainsi qu'une participation pour les frais engagés avant la construction. Concernant le poste pour les Cartes d'identité, c'est une participation de la commune aux frais liés au poste pour l'accueil des demandes de cartes d'identité sur la commune de Mesnil-Esnard.

Par ailleurs, Monsieur Hue rappelle que lorsque la commune adhère à un syndicat, il est très difficile d'en sortir.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la participation 2020 à l'article 65548, comme suit :**

<b>RECREA 4 :</b>	<b>13530 €</b>
<b>EICAPER :</b>	<b>4588 €</b>
<b>Poste CNI :</b>	<b>620 €</b>

Monsieur Hue rappelle que lors des élections, le sujet des associations était un point fort du programme. Il souhaite que les élus aillent à la rencontre des associations afin de connaître leurs besoins.

Monsieur Hue laisse la parole à Monsieur Narcy.

Monsieur Narcy annonce que la commission Vie Associative n'a pas pu se réunir mais qu'il a néanmoins pu consulter, avec Monsieur Hue, l'ensemble des associations domiciliées sur le territoire communal. Il explique s'être concentré sur les associations qui pourraient avoir un besoin financier urgent et qui pourraient apporter une participation lors de la fête communale.

Monsieur Narcy explique qu'il a rencontré six associations, qu'une est dissoute mais qu'il essaiera d'en rencontrer les anciens responsables, qu'une association n'était pas dans le répertoire des associations quévrevillaises et qu'il lui reste six associations à rencontrer. Il indique avoir rencontré trois associations hors Quévreville qui ont un grand nombre d'adhérents quévrevillais. Elles sont essentiellement sportives.

Monsieur Narcy indique que la majorité des associations rencontrées n'ont pas de besoins financiers. Certains souhaitent garder leur autonomie, d'autres sont de petites tailles. Pour l'essentiel, elles réclament des facilités pour utiliser les salles, locaux ou le prêt de matériels, de la reconnaissance de leurs activités, la participation des élus et des habitants Quévrevillais lors d'événements officiels et un relais pour la communication (site internet, parution dans « Quévreville le Mag »)

Par ailleurs, Monsieur Narcy propose que, dès que la commission pourra se réunir, un partage de répertoire des associations soit fait. Il fera également un état des échanges qu'il a eu lors de ses différentes rencontres.

A ce stade, il souhaite proposer quelques demandes financières. En effet, deux associations ont fait le souhait d'obtenir du matériel. Monsieur Narcy souhaite que la Mairie en soit l'acquéreur

et que le matériel soit prêté. Ces équipements seront en investissement pour un montant de 3000 €. (équipement sportif et un barnum)

L'ASCY, qui est un regroupement de sections sportives domiciliées à Ymare, a demandé une participation pour les adhérents quévrevillais. En 2019, la commune avait versé une participation de 20 € par Quévrevillais adhérent. Monsieur Narcy propose de passer ce montant à 25 € comme initialement voté en 2019 pour un budget de 2025 €.

Le Foot d'Ymare a fait la demande d'une participation de 1000 € pour 18 licenciés. Par ailleurs, la section foot a proposé de participer à la fête communale mais aussi à Octobre Rose.

Monsieur Hue demande une précision. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une section de l'ASCY ou d'une association indépendante. Monsieur Narcy répond qu'il s'agit d'une association indépendante qui gère ses charges.

Monsieur Hue rappelle que c'est l'ASCY qui « chapeaute » toutes les sections sportives du regroupement et que la participation communale versée est redistribuée selon le nombre de licencié des sections. Il souhaite exceptionnellement cadrer cette possibilité de versement à une section pour ne pas se laisser déborder.

Madame Lagarde propose que cela soit au nombre d'investissement de la section dans les projets de Quévreville.

Monsieur Narcy rappelle que c'est la première fois que la commune reçoit une demande et propose de verser la moitié de la somme. Mesdames Jourdan et Lagarde abondent dans ce sens.

Mesdames Le Deunff et Lagarde proposent de verser les 1000 € en plus des 2025 € à l'ASCY en précisant que la somme sera reversée à la section foot.

Monsieur Narcy pense que cette somme est peut-être élevée pour le nombre d'adhérents. La section tennis a 22 adhérents.

Monsieur Hue propose de verser à l'ASCY la somme demandée et d'étudier le cas de la section foot.

Madame Hertel demande si les habitants de Quévreville bénéficient d'un tarif préférentiel ? Monsieur Hue répond que tous les adhérents règlent la même somme quelle que soit la commune. Il donne l'exemple de la section foot.

Monsieur Hue répond que la subvention urgente est celle versée à l'ASCY soit 25 € par adhérent Quévrevillais.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- l'acquisition de matériel pour 3000 € en vue d'un prêt aux associations demandeuses**
- le versement à l'ASCY, pour l'année 2020, d'une participation d'un montant de 2025 € soit 25 € par adhérent Quévrevillais**
- le report de sa décision pour une participation à la section football en vue d'approfondir le dossier**

Monsieur Hue tient à vérifier toutes les informations afin de mettre en place un cadre pour les demandes exceptionnelles.

Monsieur Narcy rappelle que lors du budget 2019, la somme prévue pour les associations était de 5000 €, ce qui n'a pas été versé. Le choix a été fait de reporter ce montant pour l'année 2020.

Madame Le Deunff demande si la commune reçoit d'autres demandes que celles pour les associations sportives. Monsieur Narcy répond par la négative.

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Monsieur Hue donne la parole à Madame Desherbais qui rappelle les résultats de l'année 2019. Elle indique l'excédent d'exploitation. Madame Desherbais présente son budget prévu pour l'année 2020 et souhaiterait une participation de la commune de 9000 €. Le budget concerne le banquet et le colis des Aînés en particulier. Madame Desherbais annonce que cette année le nombre de personnes prévues est de 200. Madame Lagarde demande à partir de quel âge les personnes sont concernées par le banquet et le colis. Madame Desherbais qu'il s'agit des personnes de plus de 65 ans.

Par ailleurs, Madame Desherbais explique qu'un point de l'ordre du jour concerne le CCAS puisque, jusqu'à maintenant, celui-ci n'était pas dans la légalité. Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 et ajoute que cela correspond à ce qui avait été prévu lors des réunions.

Madame Mulot-Eliot est étonnée que le montant annoncé pour le colis soit plus élevé que pour le banquet. Madame Viger répond qu'il n'y a pas autant de personnes au banquet (une centaine de personnes) que pour le colis. Madame Mulot-Eliot comprend cet écart.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la participation d'un montant de 9000 € au Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur Hue expose tous les projets prévus pour le budget 2020, entre autres : réaménagement de la mairie avec le bureau des adjoints, un espace pour la pause méridienne des employés, l'accueil pour un espace plus accueillant mais aussi la toiture du groupe scolaire pour environ 90 000 €, un toilette PMR pour le groupe scolaire, un tableau numérique, du matériel pour le service technique.

Madame Mulot-Eliot demande combien de tableau sont prévus. Monsieur Hue répond que l'équipe enseignante souhaitait un seul tableau.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 200**

<b>Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré :</b>	<b>681 526,76 €</b>
<b>Investissement (dépenses/recettes) équilibré :</b>	<b>157 623,26 €</b>

Monsieur Hue souhaite que le conseil municipal prévoie un plan pluriannuel pour le budget d'investissement, permettant ainsi de structurer les travaux du budget. Il faut faire un état, en amont, des besoins pour structurer les idées et établir une stratégie afin de pouvoir réaliser les projets.

Monsieur Hue cède la parole à Madame Desherbais qui explique qu'il faut procéder à une modification du libellé des attributions du 4ème adjoint. En effet, Madame Le Deunff l'a alerté sur le fonctionnement du CCAS qui jusqu'à présent n'était pas le bon. Madame Desherbais explique que le conseil municipal va devoir délibérer à nouveau sur le libellé du 4ème adjoint mais également sur le nombre de membres du CCAS.

Monsieur Hue indique que le quatrième adjoint est délégué aux affaires culturelles et intergénérationnelles et à l'action sociale et non au CCAS comme indiqué lors de la séance d'installation du conseil municipal.

**\* Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du libellé du 4ème adjoint : délégué aux Affaires Culturelles et Intergénérationnelles et à l'Action Sociale.**

Monsieur Hue annonce que le conseil municipal doit fixer le nombre des membres « non élus » qui doit être identique au nombre d'élus ; soit 6. Le Maire est président du CCAS. Monsieur le Maire donne lecture des noms des membres à nommer.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale à 12 :**

**Le Maire de Quévreville la Poterie, Président de droit  
6 membres élus au sein du Conseil Municipal  
6 membres participant à des actions pour le handicap, le social**

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est rapprochée d'une personne pour la mise en page du « Mag » de Quévreville la Poterie. La commune souhaiterait faire appel à cette personne pour un prochain magazine et souhaite lui proposer un contrat de 6h mensuelles du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020.

Madame Desherbais ne prend pas part au vote.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de 6h mensuelles du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 septembre 2020.  
Madame Desherbais ne prend pas part au vote.**

Monsieur Hue donne la parole à Madame Lagarde.

Madame Lagarde explique au conseil que, précédemment, la commune avait une convention pour la destruction des nids de guêpes avec la société Guêp'raid. Madame Lagarde a contacté cette société dont la prestation est de 70 €.

Par ailleurs, Madame Lagarde a contacté la société Allo la Guêpe dont la prestation est un peu plus chère mais qui propose la destruction des nids de frelons asiatiques également. Cette société travaille déjà sur des communes avoisinantes et utilise des produits écologiques. Par ailleurs, cette société propose un accompagnement pour le traitement contre la chenille processionnaire avec des tarifs préférentiels.

Madame Lagarde donne le tarif de la proposition d'allo la guêpe qui est de 89 € TTC. Elle indique que le tarif peut varier en fonction de la hauteur à laquelle se situe le nid à détruire.

Madame Le Deunff demande s'il y a une convention avec la Métropole Rouen Normandie.

Madame Lagarde répond par la négative. De plus, Madame Lagarde rappelle que la mairie prend en charge la destruction des nids de guêpes à hauteur de 50 %. Madame Lagarde propose de poursuivre cette prise en charge avec la destruction des nids de frelons asiatiques.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le prestataire Allo la Guêpes pour la destruction des nids guêpes, nids des frelons et nids de frelons asiatiques.**

Monsieur Hue propose de continuer à prendre en charge la destruction des nids de guêpes, de frelons et de prendre en charge également la destruction des nids de frelons à hauteur de 50 % de la prestation.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide la prise en charge à hauteur de 50 % la destruction des nids de guêpes, nids de frelons et frelons asiatiques.**

Monsieur Hue indique avoir rencontré un agriculteur de la commune pour le remercier de l'aide apportée aux employés du service technique durant la période d'enneigement. Il lui propose de renouveler cette mission. Monsieur Hue rappelle que c'est une prestation qui existait auparavant. Cela permettait de dégager les grands axes rapidement. Le tarif demandé est correct. Monsieur le maire annonce la somme.

Par ailleurs, Monsieur Hue estime qu'il serait intéressant d'équiper le tracteur du service technique d'une lame à neige. Cela permettrait de désencombrer certains axes secondaires rapidement.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec un agriculteur de la commune, pour le déneigement, pour un tarif de 65 € de l'heure**

Monsieur Hue souhaite qu'une délégation de signature des bons de commande inférieure à 500 € TTC soit donnée à Madame Sophie Guitard, secrétaire en l'absence des élus, Monsieur Hue, Madame Jourdan et Monsieur Narcy. Cette délégation sera mise en place pour madame Céline Picard en l'absence des trois élus ci-dessus ainsi qu'en l'absence de Madame Sophie Guitard.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide la délégation de signature des bons de commande d'un montant inférieur à 500 € TTC à Madame Guitard en l'absence de Monsieur le Maire et ses adjoints et à Madame Picard en l'absence de Madame Guitard**

Monsieur Hue explique que la commune doit mettre en place une solution qui permettra aux usagers de régler ses factures plus facilement. Cette solution s'appelle PAYfip. Pour cela, la commune doit signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales. L'exemple du paiement des factures de cantine et garderie est donné. Cette solution le permettra.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFip)**

Monsieur Hue explique que, sur la commune de Mesnil-Esnard, un poste pour les demandes de cartes d'identité et de passeports a été mis en place depuis le début de l'année et que les communes du Plateau qui ont adhéré doivent participer au coût de ce poste. Une délibération avait été prise en ce sens. Toutefois, il est nécessaire de signer un avenant à cette convention.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges financières induites par le déploiement à compter de 2020 pour le dispositif de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports au sein de la commune de Mesnil-Esnard. – Avenant n° 1**

Monsieur Hue explique qu'à chaque renouvellement de mandat, le conseil municipal doit proposer à la direction des impôts une liste d'habitants de la commune ou hors commune mais ayant des biens sur le territoire communal.

Ces personnes sont au nombre de 24. Une fois la liste présentée, la direction des impôts choisira parmi les personnes qui seront invitées à siéger lors de la réunion annuelle de la commission communale des impôts directs.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la liste de 24 personnes proposée par Monsieur le Maire pour la commission communale des impôts directs**

Monsieur Hue indique que la commune doit proposer deux représentants qui siègeront à la Métropole Rouen Normandie pour la commission intercommunale des impôts directs qui se compose de 11 membres – le Président et 10 commissaires.

Madame Mulot-Eliot se propose comme titulaire et Madame Aubin comme suppléante.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide que Madame Mulot-Eliot, titulaire et Madame Aubin, suppléante représenteront la commune lors de la commission intercommunale des impôts directs à la Métropole Rouen Normandie.**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Hue souhaite faire un retour sur l'EICAPER (Entente intercommunale du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen). L'Entente s'est réunie et afin de faire le point sur les évolutions du projet. Des investissements écologiques, qui permettront un traitement de l'eau sans chlore, ont été faits. Ils augmenteront un peu les coûts d'investissements mais allégeront les coûts d'exploitation. Par ailleurs, ces coûts devraient être allégés par l'adhésion de Quévreville notamment.

Monsieur Hue indique que l'Entente a reçu les offres et que le calendrier est pour le moment maintenu. Une fin des travaux du centre aquatique est estimée avant la fin de l'été 2022.

Monsieur Hue annonce qu'il a été sollicité avec Monsieur Narcy par une association de Zumba. Celle-ci sera bien évidemment rencontrée.

Monsieur Hue rapporte sa rencontre avec un groupe de personnes, dont une habitant la commune, qui souhaiterait monter une MAM (Maison d'Assistants Maternelles). Une demande a été faite pour un éventuel prêt de locaux comme la salle des activités artistiques. Monsieur hue estime qu'il est difficile d'accompagner cette demande financièrement. Toutefois, il lance un appel pour faciliter une location de maison.

Monsieur Hue fait un retour sur sa rencontre avec une personne de la Métropole Rouen Normandie et le propriétaire du lotissement de l'impasse du Petit bois. Monsieur Hue souhaite que le projet de reprise du lotissement avance. Il rappelle que les propriétaires de terrain impasse du Petit Bois ont versé une somme d'argent sur séquestre afin de parer aux éventuels problèmes qui pourraient survenir. Monsieur Hue estime qu'il est temps pour ces propriétaires de récupérer leur argent et que la Métropole Rouen Normandie reprenne les voiries. D'Ores et déjà, les employés du service technique seront amenés à nettoyer les espaces verts.

Monsieur Hue demande à Madame Jourdan de faire un retour sur la journée organisée pour les CM2. Madame Jourdan explique que, cette année, pour des raisons sanitaires liées au Covid-19, la kermesse et le spectacle de l'école n'ont pas pu avoir lieu. Les sorties scolaires ont été annulées pour les mêmes raisons. Les élus ont souhaité que les CM2 puissent tout de même bénéficier d'une journée pour clore leur fin de scolarité à Quévreville la Poterie ; celle-ci s'est déroulée le samedi 27 juin 2020. La Municipalité leur avait organisé une journée surprise à Préaux : laser Game en forêt, pique-nique puis accrobranche ainsi qu'un feu de camp-barbecue à Quévreville la Poterie, pour terminer la journée. Madame Jourdan remercie à cette occasion Madame Dubeaupaire pour le prêt de son terrain ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette journée, une réussite. Les enfants étaient tous présents et ravis. Les familles nous ont fait des retours positifs. Madame Jourdan rappelle qu'une enveloppe est allouée, par la mairie, à l'école tous les ans afin de contribuer au financement des sorties scolaires. Cette enveloppe n'ayant pas été utilisée cette année, en raison de la crise liée au Covid-19, la journée surprise des CM2 a été financée par une partie de cette somme. L'enveloppe restante sera reversée à l'école pour l'année scolaire prochaine puisque, hormis les CM2, les autres élèves de Quévreville la Poterie fréquenteront toujours notre groupe scolaire en septembre 2020. Cette répartition des sommes a été décidée en accord avec l'équipe enseignante.

Monsieur Hue annonce qu'un nouveau conseil aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 pour élire les représentants pour les élections sénatoriales.

Madame Lagarde annonce qu'elle organisera après la fête communale une commission pour discuter des sentiers de randonnées.

Madame Desherbais rappelle la rencontre intergénérationnelle qui se déroulera le samedi 4 juillet 2020 de 10h à 12h à l'ancienne mairie. Elle annonce qu'une seconde rencontre aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> août 2020.

Monsieur Hue donne la parole à Monsieur Drouet afin qu'il présente ses recherches pour une organisation d'espace interne de travail collaboratif.

Monsieur Drouet expose la situation actuelle en mairie : deux postes de travail avec deux licences 365, une adresse mail, des logiciels métiers et un serveur de sauvegarde. La commune souhaite une fluidité d'échange entre les différents acteurs de la mairie – secrétaires, maire, adjoints, conseillers municipaux...- pour cela le conseil doit réfléchir à une solution adaptée aux besoins de tous à un coût raisonnable. Monsieur Drouet propose des outils comme google G suite, Libre Office et Microsoft 365. Cette dernière solution pourrait être retenue puisque la commune possède déjà 2 licences. Il détaille l'éventail de ce que propose Microsoft 365 : Applications Office web et mobile (excel, word, power point, outlook et onenote) avec des versions de bureau des logiciels Office pour PC et Mac. Stockage en ligne, gestion et partage de dossiers, e-mail, calendrier partagé et outils de communication.

Monsieur Drouet indique qu'il doit faire un état du matériel du secrétariat, qu'il serait souhaitable de migrer vers la fibre et que le conseil municipal devra se prononcer sur la solution retenue avec quels besoins, quels utilisateurs et quels types de licences.

Monsieur Hue propose de refaire le point rapidement et remercie Monsieur Drouet.

A propos de la fibre, Monsieur Hue indique avoir un contact avec Monsieur Aabbadi qui gère le dossier. Il souhaite un retour rapide sur les problèmes liés à l'installation de la fibre et à l'éligibilité de certaines habitations et pas d'autres. Un retour sera fait auprès du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h15.